

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

Services aux personnes et vente en espace rural

Le champ des “services en milieu rural” s’inscrit dans les activités des “services à la personne” qui sont définies comme les activités de garde d’enfants, d’assistance aux personnes âgées et/ou dépendantes ou d’entretien ménager réalisées au domicile de la personne ou dans l’environnement immédiat de son domicile.

L’employé qualifié exerce son activité tant à domicile que dans des structures accueillant :

- des enfants : crèche, halte garderie, écoles maternelles et élémentaires, centres d’accueil de loisirs ...
- des personnes malades ou en fin de vie : hôpitaux, maison de repos, service d’hospitalisation à domicile ...
- des personnes en situation de handicap : instituts médico-éducatifs, instituts éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques, foyers d’hébergement, structures de rééducation, structures de travail protégé, foyers de vie, structures labellisées tourisme et handicap....
- des personnes âgées dépendantes : EHPAD, structures d’accueil pour personnes atteintes de la maladie d’Alzheimer, résidences-services, accueil de jour ...
- des familles : centres d’accueil, centre d’hébergement et de réinsertion sociale, centres de vacances....
- des touristes, des clients, des usagers : structures liées à l’accueil et/ou à la vente, magasins de proximité, vente directe à la ferme, marchés locaux, diverses surfaces de vente, hôtellerie, chambres/tables d’hôtes, villages de vacances, campings...

Les activités de services aux personnes en milieu rural doivent prendre en compte les spécificités liées aux populations et aux facteurs géographiques : la dispersion de l’habitat et l’éloignement rendent essentiel le caractère polyvalent des compétences. Du fait des particularités des situations de travail, (intervention seul au domicile des personnes) le salarié doit faire preuve d’autonomie. Il peut être amené à prendre des initiatives et à s’adapter et s’organiser dans un contexte de fortes contraintes de temps et d’environnement. Il peut avoir plusieurs employeurs et travailler seul ou en équipe.

Débouchés :

Au niveau du service à la personne , il peut exercer :

–**Dans des organismes de services aux personnes :**
Maisons de retraite, hôpitaux, maisons de cure, cantines scolaires, centres de loisirs, restaurants d’entreprise...

–**Chez des particuliers**

Au niveau de l’accueil et de la vente , c’est un professionnel qualifié qui exerce dans les :


- Exploitations agricoles et para-agricoles : vente directe à la ferme, marchés locaux...
- Commerces de proximité en milieu rural
- Villages de vacances...


Programme


Horaires hebdomadaires

Matières	1re année	2e année
Français	1h45	1h45
Langue vivante	1h	1h
Histoire et géographie	1h	1h
Education socioculturelle	2h	2h
EPS	2h	2h
Mathématiques	1h45	1h45
Informatique	1h30	1h30
Biologie - Ecologie	1h	1h
Sciences économiques, sociales et de gestion	1h30	1h30
Gestion commerciale	3h30	3h30
Economie familiale et sociale	4h	4h
Sciences et techniques professionnelles (MAP)	2h	2h
Physique- Chimie	0h30	0h30

Enseignements professionnels

 **Entreprise et vie professionnelle** : organisation des services en milieu rural.

 **Bases scientifiques des techniques professionnelles** : étude du monde vivant, nutrition humaine (anatomie de l'appareil digestif, composition des aliments...), étude des microorganismes, connaissance du public visé (enfant, adolescent, personne handicapée et âgée).

 **Techniques et pratiques professionnelles** :

- Communication adaptée aux situations professionnelles ;

-Service en milieu familial et collectif : préparation des repas, entretien des locaux et du linge, assurer le confort et le bien-être des personnes (toilette, déplacement...), connaître les techniques d'animation (activités physiques, de loisirs...)

-Activités commerciales : approvisionnement, commande, réception, stockage, mise en vente...

Stages

La formation en milieu professionnel comprend un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité. Parmi ces 12 semaines de formation en milieu professionnel, 5 semaines au moins doivent être effectuées dans une structure de services à la personne et 5 semaines au moins dans une entreprise de vente

Examen

Epreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique, coeff.1
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante, coeff. 1

Epreuve E2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle, coeff.1
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel, coeff. 1

Epreuve E3 : Interagir avec son environnement social

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication, coeff.1
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif, coeff. 1

Epreuve E4 : Etablir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement

- Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne, coeff.4

- Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social, coeff. 1

Epreuve E5: Réaliser des interventions d'aide à la personne

- Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité, coeff.2
- Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne, coeff. 2

Epreuve E6 : Réaliser des activités de vente

- Maintenir l'espace de vente en état marchand, coeff.2
- Accompagner le client dans son acte d'achat, coeff 2

Epreuve E7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux, coeff1

Epreuve facultative (points >10, coeff. 2) :

une épreuve au choix parmi : Langue vivante 2 ou régionale, Pratiques physiques et sportives, Pratiques sociales et culturelles.

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études :

- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne
- Bac pro Métiers de l'accueil
- Bac pro Services aux personnes et aux territoires
- Bac pro Animation enfance personnes âgées

Où se former dans les Bouches du Rhône ?

- **En apprentissage**

Barbentane- MFR La Montagnette

Puylobier – MFR de Puylobier

Saint Martin de Crau – MFR Rhône Alpilles

Saint Rémy de Provence – UFA de Saint Rémy du CFA régional PACA